

Image not found or type unknown



Un mot en droit sur le rapport entre entreprises

Par **gogh48**, le **20/01/2012** à **20:17**

Bonjour,
Comment se nomme en droit le fait qu'une société a fait une rétention (cacher) d'info (technique, techno, ..etc) à une autre société lorsque celles-ci ont passé des accords commerciaux entre elles. Rapport entre une société importante et une autre moins importante et que in fine celle-ci ne peut réaliser son contrat. La société la moins importante peut évoquer ...??? (je ne me souviens plus de ce mot juridique)
Merci de m'aider à retrouver la mémoire.